

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPTEVOZ

43 / 2023

ANNÉE 2023 - SÉANCE DU 10 JUILLET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	07
Votants :	10
Pouvoirs :	03

Date de la convocation / 06/072023

Délibération N° 2023 – 35

OBJET : FEU D'ARTIFICE VOGUE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Optevoz, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph QUILES, en sa qualité de Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Emilie PILLAZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
Etaient présent.e.s : 07 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie
Messieurs COTELLE Romain ; QUILES Joseph ; TESTE Pierre ;

Etaient absent.e.s excusé.e.s : 03 : VIDAL Patricia qui a donné pouvoir à ANTONIO Séverine ; TOUZET Kathrine
qui a donné pouvoir à PILLAZ Emilie ; RUIS Laurent qui a donné pouvoir à COTELLE Romain

Etaient absent.e.s : 03 : RANDY Bernard, BEL Damien, DOLCI Jérémie
.....

Pour rappel, le club des jeunes organisera la Vogue du vendredi 25 au dimanche 27 août 2023.
Traditionnellement, un feu d'artifice est proposé le samedi soir en partenariat avec la mairie.

Le cout global proposé par la Ste France FEUX s'élève à 3 500 €.

Fort de son succès, il est proposé au conseil municipal de renouveler cette animation avec une participation de la commune à hauteur de 2 500 € ; les 1 000 € restant étant partagés pour moitié entre le club des jeunes et les forains.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve la participation de la commune de 2500 €. La dépense sera réglée directement au prestataire sur présentation de la facture.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication le 18 juillet 2023
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 18 juillet 2023



Le maire,
Joseph QUILES

Le secrétaire de séance
Emilie PILLAZ